Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA
SERVICE DES VISAS

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR POUR ADOPTION CONVENTION DE LA HAYE

Formulaire et rendez-vous : www.ambafrance-br.org.
Frais de dossier :équivalent en reais à 15 euros
Circonscription: DF, GO,AC,AP, AM, PA, MT,RR, RO,TO,AL, BA, CE, MA, PB, PE, RN, SE, PI

1	☐	2 formulaires de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
2	☐	2 photos 3,5 x 4,5 actuelles
3	☐	Passeport ordinaire (au moins 1 an de validité et copie de la page avec les données personnelles)
4	☐	Photocopie de l'agrément de l'ASE (délivré par le département français)
5	☐	Avis d'Habilitation
6	☐	Accord de poursuite de l'autorité centrale en France
7	☐	Accord à la poursuite de la CEJA
8	☐	Preuve du statut de l'enfant (destitution de l'autorité parentale) : orphelin – sans filiation connue, judiciairement abandonné, etc
9	☐	Acte de naissance d'origine
10	☐	Acte de naissance nouvelle filiation
11	☐	Jugement d'adoption définitif de l'autorité locale
12	☐	Autorisation de sortie du territoire
13	☐	Certificat de conformité de la CEJA
14	☐	Coordonnées de la personne ou de l'organisme qui s'occupe du dossier au Brésil

Tout document brésilien doit être traduit par un traducteur assermenté.
Deux dossiers complets doivent être fournis au service consulaire (certifié conforme à l'original)